

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées par le projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser la classe d'usage habitation multifamiliale (H4) dans les zones C-062 et C-067 et d'assouplir certaines normes de stationnement au centre-ville.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser la classe d'usage habitation multifamiliale (H4) dans les zones C-062 et C-067 et d'assouplir certaines normes de stationnement au centre-ville.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 15 janvier 2024**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Les zones concernées et les zones contigües sont illustrées aux croquis ci-dessous.
5. Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis et les croquis peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, du lundi au vendredi durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 13<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2023**

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier

**Règlement modifiant le règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser la classe d'usages habitation multifamiliale (H4) et d'assouplir les normes pour le stationnement au centre-ville.**

Zones C-062 et C-067

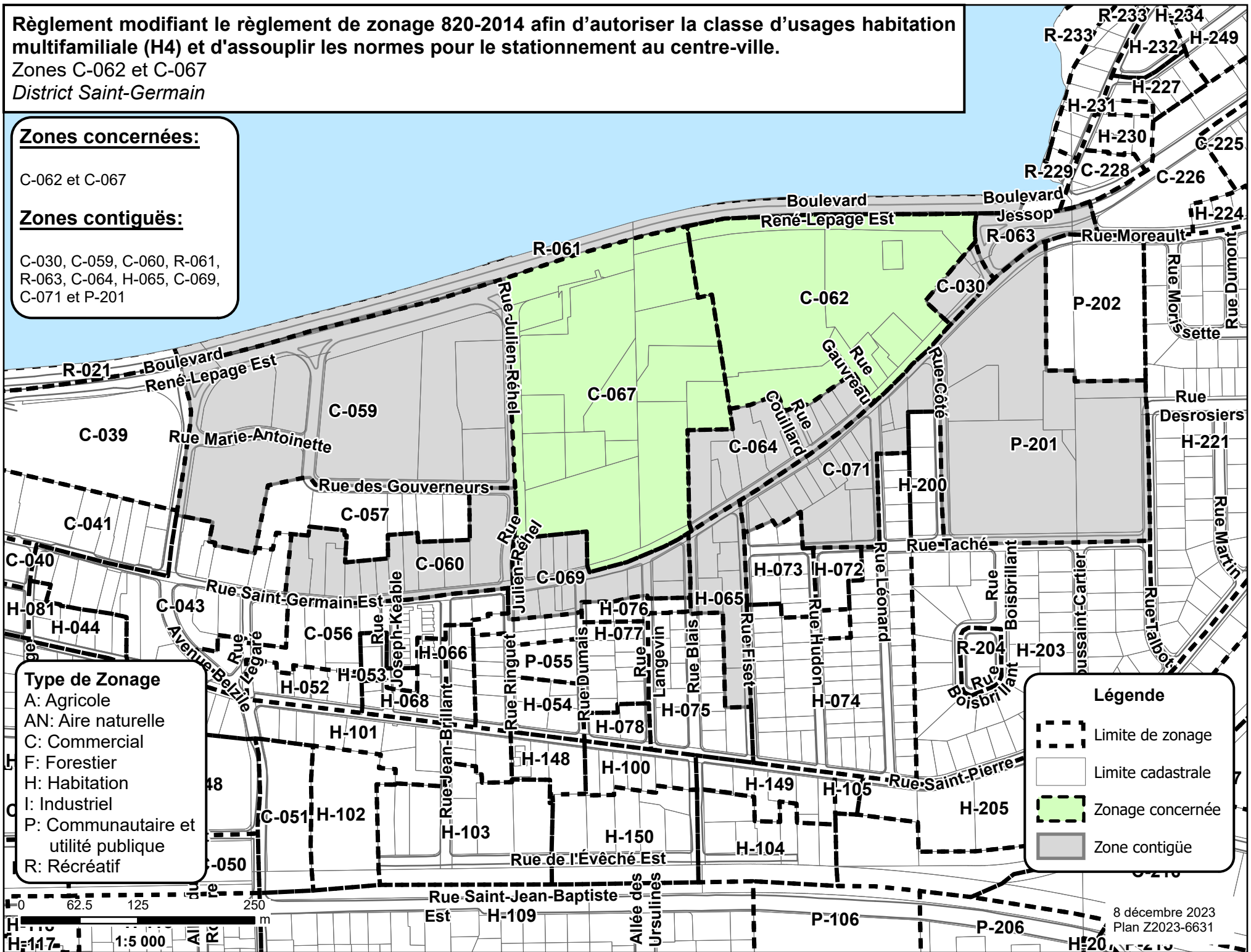
District Saint-Germain

**Zones concernées:**

C-062 et C-067

**Zones contiguës:**

C-030, C-059, C-060, R-061, R-063, C-064, H-065, C-069, C-071 et P-201



**Type de Zonage**

|     |                                   |
|-----|-----------------------------------|
| A:  | Agricole                          |
| AN: | Aire naturelle                    |
| C:  | Commercial                        |
| F:  | Forestier                         |
| H:  | Habitation                        |
| I:  | Industriel                        |
| P:  | Communautaire et utilité publique |
| R:  | Récréatif                         |

**Légende**

|  |                   |
|--|-------------------|
|  | Limite de zonage  |
|  | Limite cadastrale |
|  | Zonage concernée  |
|  | Zone contiguë     |